

Stationnement sur rue

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION DU STATIONNEMENT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 5 décembre 2019 – La Ville de Saint-Hyacinthe annonce que la période d'interdiction du stationnement sur rue, durant les opérations de déneigement, sera devancée au 1^{er} novembre et prolongée jusqu'au 15 avril.

« Cette année, nous avons reçu une première neige très hâtive, avant même le début de la réglementation hivernale, et en avril dernier, nous avons eu une bordée de neige tardive. Il est évident que l'hiver tend à s'étendre. Cette modification réglementaire permettra aux équipes de déneigement d'effectuer des opérations plus optimales », a indiqué M. Claude Corbeil, maire de Saint-Hyacinthe.

Le processus de modification réglementaire s'est amorcé lors de la dernière séance publique en ciblant les stationnements publics comme ceux des bibliothèques. Par la suite, en janvier, les mêmes modifications seront entreprises pour le stationnement sur rue de nuit.

Évidemment, dans la mesure où le stationnement sur rue est toléré sauf lorsqu'il y a des opérations de déneigement, cette prolongation de la période réglementée a un impact très limité pour les citoyens.

La Ville de Saint-Hyacinthe rappelle que c'est la responsabilité des citoyens de vérifier, tous les jours après 17 h, si le stationnement sur rue est interdit ou toléré. Il y a trois options pour vérifier l'information, soit :

- en consultant l'[onglet info-déneigement](#) sur le site Internet de la Ville,
- en téléphonant au 450 778.8478 ou,
- en s'abonnant au [texto-déneigement](#).

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304